



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2026-27

Nombres de conseillers : 11

Présents : 10

Absents : 1

Le 5 juin deux mille vingt-six (05/06/2026)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, maire.

Présents : Ms CROUZET Denis - CHARENSOL Alain - ROBERT Gilles - JAMMES Patrick
Mmes JEANTET LONG Sophie - LAFFONT Marie-Yvonne - LAVILLE Marie-Noëlle - MEHUKAJ
Nadège - SAIMMAIME Isabelle - SARTRE Marie

Absent(s) excusé(s) M LAZZARONI Florent

Absent(s) :

Pouvoirs : M LAZZARONI Florent donne pouvoir à Mme LAVILLE Marie-Noëlle,

Convocation expédiée le : 28 mai 2026

Secrétaire de séance : SAIMMAIME Isabelle

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 22 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Mme la Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales

a) Composition du bureau électoral

Mme la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MMES LAFFONT Marie-Yvonne, JEANTET-LONG Sophie, SARTRE Marie et M ROBERT Gilles. La présidence du bureau est assurée par ses soins. Le secretariat est assuré par le secrétaire de séance.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

Marie-Noëlle LAVILLE

. Après enregistrement de la candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Mme Marie-Noëlle LAVILLE 9 voix

Mme Marie-Noëlle LAVILLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

Denis CROUZET

Marie-Yvonne LAFFONT

Isabelle SAIMMAIME

il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Denis CROUZET 10 voix
- Mme Marie-Yvonne LAFFONT 9 voix
- Mme Isabelle SAIMMAIME 9 voix

M. Denis CROUZET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 1er délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Marie-Yvonne LAFFONT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de 2ème déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

Mme Isabelle SAIMMAIME ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de 3ème déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

Marie-Noëlle LAVILLE



Le secrétaire,

Isabelle SAIMMAIME